

DIFFICULTÉS FINANCIÈRES DE LA SFAM (INDEXIA) : LA FIN EST PROCHE

Categories: [À la une !](#), [Assurance](#)

Tags: [Actualités](#), [Scandale](#)



Prise dans les difficultés financières, la société vient d'être placée en liquidation judiciaire.

Il y a un an, [nous vous informions](#) de l'interdiction temporaire pour la société SFAM de distribuer des contrats d'assurance.

La société a finalement été placée en liquidation judiciaire le 24 avril dernier. Si vous êtes concerné, vous devrez déclarer votre créance dans les deux mois suivant la publication du jugement prononçant la liquidation judiciaire. Mais les clients ne sont pas prioritaires pour être remboursés. Et au vu des sommes dues à l'État par la société, vous avez peu de chances de revoir votre argent par ce biais.

Dernière solution, si vous contestez les sommes qui ont été débitées, vous pouvez demander à votre banque à ce qu'elles soient recreditées sur votre compte. Il faut que les prélèvements litigieux aient moins de 13 mois. Envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à votre banque en invoquant l'**article L133-24 du Code monétaire et financier**. Gardez une copie de votre lettre.

Si cette dernière démarche ne fonctionne pas, notre association pourra vous aider. Contact : 03.62.02.11.15 / contact@adcfrance.fr

